

Image not found or type unknown



Forclusion garantie locapass

Par **Hili02**, le **05/02/2017** à **12:38**

Bonjour, merci d'avance pour toutes les réponses que vous pourrais m'apporter.
En mai 2010, mon conjoint et moi avons emménagé nous avons souscrit à une garantie locapass qui nous couvre en cas de coup dur pour payer nos loyers. Mon conjoint à l'époque ayant perdu son emploi nous n'avons pas pu payer 3 loyers, la garantie locapass a donc réglé ces 3 loyers. Depuis ce paiement je ne me souviens pas d'avoir reçu quelque relance pour payer ces 3 loyers qui étaient remboursables pourtant ils avaient mon RIB et aucun prélèvements effectué. Le paiement par locapass a été fait le 1er août 2013. Le 23 janvier 2017 un huissier est venu me signifier une ordonnance d'injonction de payer. Y a-t-il pas forclusion de la dette? Puis-je faire opposition à cette injonction? Merci d'avance pour votre aide.